

Les traditions populaires

Autor(en): **Mercier, Henri**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Bulletin de la Société pédagogique genevoise**

Band (Jahr): - **(1902)**

Heft 6

PDF erstellt am: **27.06.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-241039>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE GENEVOISE

**Assemblée générale du 18 décembre 1902, petite salle
de l'Institut.**

Présidence de M. Lucien BAATARD, président.

1° Communications du Comité.

M. *le Président* rappelle le décès de l'un de nos collègues, M. Landelin Bürger. La mort inattendue de cet excellent ami a douloureusement frappé tous ceux qui l'ayant connu aiment à se rappeler sa main loyale et sa figure ouverte. Toutes nos sympathies vont à celle qu'il a laissée avec deux enfants, une de nos collègues également. Sur l'invitation de M. le Président, l'Assemblée se lève en signe de deuil.

Les candidatures de M^{lles} Emma Chevallier et Blanche Vignier sont admises à l'unanimité.

2° Les traditions populaires, par M. Henri Mercier.

M. *Mercier* débute en disant tout le plaisir qu'il a de pouvoir exposer devant des collègues quelques généralités sur un sujet qui lui a procuré des délassements appréciables après ces heures d'enseignement où nous donnons beaucoup pour peu recevoir. Il définit d'abord ce qu'est le folklore ou science des traditions populaires. Le folklore étudie ce qu'il y a de caractéristique dans les couches les plus profondes de la population,

leur littérature propre, leurs productions spontanées ou primitives. Celui qui s'y voue s'intéressera indifféremment aux objets traditionnels, aux cuillers que sculptent les vachers, aux procédés primitifs qu'emploient les montagnards pour faire leurs comptes, aux gâteaux et aux bricelets dont les recettes sont légendaires, aux chemises et pantalons qu'on porte dans les hautes vallées, à la médecine superstitieuse léguée par le Moyen âge, à l'*envoûtement* tel qu'il fleurit encore en Belgique et qui consiste à faire d'un ennemi une représentation en cire pour lui enfoncer lentement une épingle dans le cœur, ce qui ne peut avoir sur la personne visée qu'un effet déplorable. Le folkloriste se délectera à la lecture de tel ouvrage sur « La poule et le coq », sur « La salive, les cheveux et les crachats ». Il y a aussi un folklore des métiers où l'on apprend par exemple qu'il sied de coudre un cheveu dans la robe de la mariée. L'architecture, celle du moins qui vient spontanément du peuple, y figurera à bonne place.

Les contes enfin, les proverbes foisonnent de toutes parts. La « Bibliothèque des littératures populaires » de Maisonneuve y est entièrement consacrée. On y constate l'universalité de certains récits, celui de « Cendrillon » par exemple qu'on retrouve même en Extrême-Orient.

Quelle est l'utilité de tout ceci ?

On peut répondre que rien n'est inutile à la science. Il s'y trouve en premier lieu un intérêt philologique, car nombreux sont les renseignements propres à être utilisés dans les glossaires, dans l'étude scientifique de la grammaire, en observant par exemple comment une chanson s'est défigurée dans le cours des âges. L'histoire des religions s'y trouve mêlée intimement. Les traditions prouvent qu'il y a eu antérieurement aux religions actuelles des religions plus basses, plus humbles. Des contes identiques quant au fond chez des peuples éloignés montrent qu'ils ont communiqué par certaines voies. Les rapports de la légende avec l'histoire se dévoilent ainsi. Certains types littéraires voient reculer considérablement leur origine. Ceux de Rabelais ont été puisés par lui dans des traditions du peuple, les fables de La Fontaine sont tirées de Phèdre, d'Esopé..., etc.

On peut faire au moyen du folklore une étude psychologique des erreurs. On y voit la naissance, la perpétuation, en dépit des faits, d'erreurs et d'observations grossières. C'est

ainsi que l'oiseau du paradis n'a pas de pieds ; les Bretons, par exemple, croient à l'horloge de la mort ; ils n'ont pas observé qu'il s'agit là d'un bruit produit par un insecte qui ronge les boiseries. Les méfaits de l'acide carbonique lors de la fermentation des vins étaient attribués à un serpent qui vivait dans les caves et dont le regard seul était mortel.

Les formules qu'emploient dans certains cas les enfants, lors d'une trouvaille par exemple : « Qui a perdu, qui a trouvé... etc. », sont des vestiges des coutumes juridiques des anciens, observées puis imitées à leur manière par les enfants. Qu'y a-t-il sous ces opérations qui s'appellent pider, amprôger ?

Qui ne connaît l'histoire d'Adèle ?

D'sur l' pont du Nord, un bal y est donné,
Adèl' demande à son père à y aller.
« Oh ! non, ma fill', tu n'iras pas danser ! »
Mont' dans sa chambr', s'est mise à tant pleurer.
Son frère arriv' dans un bateau doré :
« Qu'avez ma sœur, qu'avez à tant pleurer ?
— Oh ! c'est papa qui veut pas que j'aill' danser !
— Oh ! si, ma sœur, je vas vous y mener :
Prends ta rob' blanche et ta ceintur' dorée ! »
Fir'nt pas deux pas et les voilà noyés.
Les cloches de Ni s'en sont mis's à sonner.
Tel est le sort des enfants obstinés.

Il y avait là à l'origine une chanson rituelle, propre aux cérémonies célébrées en l'honneur des esprits des eaux auxquels on sacrifiait de jeunes victimes.

Il y a actuellement un mouvement très étendu qui a pour but de recueillir les contes populaires ; et ce n'est pas chose facile que de faire conter ceux qui savent ces vieilles fables dont se berce depuis si longtemps l'humanité. Les femmes en sont les meilleures dépositaires ; certains villages ont des conteurs de beaucoup de talent. Il faut encore que celui qui recueille une fable ne la modifie pas à sa guise ; les frères Grimm ont montré comment on doit reproduire un conte sans rien lui enlever de sa saveur, sans l'enjoliver.

Les chansons populaires, tout en se contentant d'une rime faite souvent d'une simple assonance, ne manquent pas d'ins-

piration poétique. Les poètes attirés y trouveraient souvent matière à de belles œuvres, au lieu de fuir, dans leur tour d'ivoire, le contact du peuple.

Le folklore présente également un intérêt d'ordre pédagogique, car il prend l'enfant au berceau et le suit pas à pas dans son évolution, en révélant son âme. Ce seront d'abord les berceuses qui endorment le jeune enfant, les naïves croyances de l'âge tendre, l'« homme au sable » par exemple; puis viennent les moyens éducatifs d'un ordre plus élevé, l'intérêt dirigé sur les choses extérieures, sur les êtres animés.

On peut citer ici les ouvrages de Roland sur les opinions qu'ont les enfants les uns sur les autres, sur les choses qui les entourent, leurs sympathies et leurs antipathies.

En terminant cet exposé si bien documenté, mais qu'il eût voulu développer plus longuement encore, M. le professeur Mercier engage ses auditeurs à s'intéresser aux traditions populaires, à noter toutes les choses s'y rapportant qui viendraient à leur connaissance. Les instituteurs sont bien placés pour sauver de l'oubli ces formules, ces jeux qui malheureusement tendent à disparaître. Notre époque d'ingénieurs tue peu à peu les traditions. Qu'elles trouvent au moins un sûr refuge dans les livres, si elles ne vivent plus dans l'esprit des hommes. C'est sur ce souhait que M. Mercier achève sa très intéressante causerie. (Applaudissements.)

M. le *Président* a partagé très vivement l'intérêt que M. Mercier a su mettre si abondamment dans son exposé. Si ces recherches peuvent paraître frivoles au premier abord, il suffit d'y songer quelque peu pour voir qu'on pénètre ainsi au plus profond de ces mouvements naturels de la foule qui ont en partage la fraîcheur et le charme qu'on a peine à trouver dans les rêveries des savants. Nous ferons de notre mieux pour contribuer, si possible, à grossir le trésor dans lequel M. Mercier a puisé aujourd'hui avec la sûreté et le goût du connaisseur.

M^{lle} *Willy* demande des éclaircissements sur l'origine des œufs de Pâques.

M. *Mercier* répond que sur les coutumes anciennes, propres au paganisme, se sont greffées bien des choses qui subsistent encore de nos jours. Tel temple païen consacré à Junon fut remplacé par une église catholique. Les feux de la St-Jean, à

L'époque du solstice d'été, sont une christianisation d'une coutume antérieure. Et tels rites religieux actuels gardent la trace d'une origine païenne. Cela s'explique dans une certaine mesure par le désir de ménager les transitions. C'est ainsi que l'œuf est resté le symbole de la fructification, du renouveau de la nature.

M. *Roget* reconnaît l'importance littéraire du sujet. Il nous manque en Suisse romande un théâtre populaire capable de lutter contre l'influence étrangère qui nous dénature. De louables efforts ont été faits dans ce but ; ainsi M. *Morax* dans la « *Nuit des Quatre-Temps* ». Les folkloristes coopèrent à l'œuvre puisqu'ils fouillent dans le passé pour enrichir notre littérature populaire. MM. *Romieux* et *Cuendet* ont fait l'« *Escalade* », mais peut-être n'ont-ils pas assez pénétré dans l'âme populaire.

3° Discussion de la motion de M. Léon Favre, concernant la représentation de la Société pédagogique à la Commission scolaire.

M. *Favre* a été surpris inopinément par l'ordre du jour. Il n'a pas eu le temps de consulter les registres de la Commission scolaire.

M. le *Président* l'engage néanmoins à formuler sa proposition.

M^{me} *Tissot* désire voir le corps enseignant primaire, sinon la Société pédagogique, représenté plus largement dans la Commission scolaire, ce qui n'implique pas que nous ne soyons pas satisfaits de nos représentants actuels.

M. le *Président* dit qu'il ne s'agit plus alors que d'augmenter le nombre des représentants primaires. La Société serait donc déchargée, mais ce n'est pas ce qu'entend M. *Favre*.

M. *Rosier* rappelle que la Commission visée existe depuis 1886. Les programmes primaires y ont été discutés par des fonctionnaires primaires ; à ce moment tous les inspecteurs en faisaient partie. On a peut-être augmenté les matières à enseigner d'une part, mais on a procédé aussi à des simplifications. On a attribué moins d'histoire aux jeunes filles au bénéfice de la couture ; on a plus tard diminué les travaux manuels en faveur du français. M. *Rosier* n'a pas entendu jusqu'ici des arguments décisifs, suffisants pour légitimer la représentation de la Société elle-même ; il faut noter en premier lieu qu'elle